

Image not found or type unknown



Construction sur une parcelle familiale

Par **Jo988**, le **24/02/2015 à 02:39**

Bonjour à toutes et à tous,rnJ'habite en Nouvelle Calédonie et je me pose des questions sans trouver les réponses exactes[smile7]rnJ'ai la possibilité de construire une villa sur une parcelle non divisible appartenant à ma mère.rnEst ce légalement faisable ?rnUne fois le crédit immobilier contracté et la construction terminée, quels sont mes recours en cas de mésentente entre ma mère et moi?rnJe vous remercie par avance de vos réponses.rnrnBonne journée
rn[smile3]

Par **cocotte1003**, le **24/02/2015 à 09:09**

Bonjour, aucun. Tout ce que se trouve sur un terrain appartient au propriétaire du terrain, cordialement